

Aide de la ville d'Hérouville-Saint-Clair



Les accédants pourront bénéficier de l'aide de la Ville d'Hérouville-Saint-Clair si le bien est intégré dans un programme immobilier faisant l'objet d'une convention signée avec la communauté urbaine Caen la mer.

LES CONDITIONS DE RESSOURCES

- Les ménages doivent justifier de revenus fiscaux de référence de l'année n-2 ne dépassant pas les plafonds suivants:



Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Plafond de ressources
1	24 683 €
2	32 914 €
3	38 072 €
4	42 187 €
5 et plus	46 291 €

LE LOGEMENT



- Neuf, intermédiaire ou collectif ou individuel, de typologie 2 ou plus, occupé à titre de résidence principale
- Prix d'acquisition n'excédant pas :
 - **3 140,73 € TTC** par m²
- Financé par un ou plusieurs dispositifs à l'échelon national : location – accession, PTZ+, financement en zone QPV, etc...

L'AIDE



- 2000€ pour les ménages sans enfant
- 3000€ pour les ménages avec enfant (s)

L'aide est directement versée au promoteur et vient en déduction du prix.